

[Traduction]

M. l'Orateur: Le ministre connaît sûrement le Règlement et il peut formuler ses observations sur le principe du bill dont nous sommes saisis. Je signalerais, cependant, aux députés qu'une mesure semblable a été présentée au cours d'une session précédente, alors que, je m'en souviens bien, j'occupais le fauteuil. Un certain nombre des députés qui réclament actuellement que la discussion porte uniquement sur le principe strict du projet de loi ne se sont alors fait aucun scrupule de s'en éloigner considérablement. J'ai tenté à cette époque, quoique sans trop de succès, d'obliger les députés à limiter leurs remarques aux principes du bill. C'est aussi ce que je tente de faire aujourd'hui.

L'hon. M. Sharp: Si la Chambre est actuellement saisie de ce projet de loi, c'est que l'an dernier, comme les députés la savent, nous n'avons pu terminer avant la fin de la session l'étude des modifications substantielles à la loi. Le bill à l'étude tend à prolonger de nouveau la mesure actuelle.

Je me suis entretenu, je le répète, avec certains de mes collègues, et l'un d'entre eux m'a signalé, il y a quelque temps, que si je ne parlais pas des intentions générales du gouvernement quant à la législation dans le domaine de la finance, lorsque je présenterais le présent projet de loi, des députés se plaindraient de ce que je n'aie pas traité suffisamment de la question, en espérant faire adopter la mesure sans discuter des principes sous-jacents à la législation sur les banques.

M. Chatterton: Quel ministre a conseillé à l'honorable représentant de fournir autant d'explications sur le bill à l'étude?

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre me permet-il de poser une question? Comme le bill à l'étude ne met en cause qu'une question de temps, le ministre serait-il disposé à discuter de ce point?

L'hon. M. Sharp: Volontiers. Avant de décider de prolonger la loi jusqu'au 1^{er} décembre 1966, nous avons rigoureusement tenu compte du temps disponible. Nous nous sommes sérieusement demandé si cela donnerait à la Chambre et aux comités de la Chambre assez de temps pour s'occuper de la législation financière qui sera présentée et qui comportera des modifications considérables.

M. Grégoire: Puis-je poser une autre question? Le ministre prévoit-il des élections avant le 1^{er} décembre 1966?

L'hon. M. Pickersgill: C'est une question de temps.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, mes remarques ont été bien à propos, mais je ne pense pas que celle du représentant le soit. D'ailleurs, comme on le sait d'expérience, il est très difficile de prédire la date des élections.

Une voix: Et les résultats.

L'hon. M. Sharp: En tout cas, une des raisons pour lesquelles on propose de prolonger les chartes jusqu'au 1^{er} décembre...

• (5.50 p.m.)

M. Cashin: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Premièrement, ne conviendrait-il pas avec moi que le député de Royal, par ailleurs intelligent, manque de sens d'humour? La vraie question que je veux poser tient aux remarques du député de Lapointe et porte sur la date du 1^{er} décembre 1966. Le député de Lapointe a soulevé à la Chambre une question intéressante. C'est là une simple conjecture, mais si le pays était en pleine campagne électorale lorsque la banque...

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Votre Honneur va-t-il intervenir pour empêcher que le député, et d'autres comme lui du côté du gouvernement, de tourner en dérision le Règlement de la Chambre? (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député prête des arrières-pensées, ce qu'il n'a nullement le droit de faire en vertu du Règlement.

Des voix: Retirez vos paroles.

M. l'Orateur: Lorsqu'une question légitime est posée au ministre et qu'un député a la parole, ce n'est pas à la présidence de chercher à savoir ou à deviner pourquoi on pose la question; le député du Yukon ne peut pas laisser entendre que l'on pose une question pour d'autres raisons que pour obtenir des renseignements.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

M. Cashin: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Pourrait-on avoir un peu d'ordre? Un député invoque le Règlement, un autre soulève la question de privilège. Le député de Saint-Jean-Ouest pourrait peut-être exposer d'avant son point de vue.